

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

Le vingt-trois juin deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal de la Commune de LAGUENNE-SUR-AVALOUZE, dûment convoqué le quinze juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni à dix-huit heures quinze minutes, sous la présidence de Monsieur CHASSAGNARD Roger, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs CHASSAGNARD Roger, EYROLLES Nicole, JACQUEMENT Noël, FREYGEFOND Nicole, SEIGNE Didier, VIDAL Dominique, GUYONNET Christian, BRANDIBAS Mari, FREYGEFOND Roland, BELOTTI Caroline, BOUSSIGNAC Christophe, BENOUEW Julie, CEAUX Jean Christophe, BOURGUIGNON Véronique, DESHORS Corinne, MIECH Bernard, EYROLLE Jacqueline.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs SARRAZIN Estelle, BOTTON Vanessa, ROUX Jean-Pierre, SAUBION Pierre.

SECRETAIRE : Madame EYROLLES Nicole.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 11 MARS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le procès-verbal de la séance du 11 Mars 2021 sans observation.

ATTRIBUTION DU LEGS FLEYGNAC DE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VU les propositions émises par le Comité du Centre Communal d'Action Sociale lors de sa séance du 15 juin 2021,
- ATTRIBUE un prix à une personne digne d'intérêt, pour un montant de 150€,
- DIT que la somme de 50.00€ est réservée pour l'achat d'une plante déposée sur la tombe de la famille lors de la cérémonie de remise du legs,
- DIT que le solde restant à répartir en 2022 est de 1.67€
- DESIGNE, la personne bénéficiaire suivante :
 - * M SALESSE Allain, né le 20 Février 1948 à VITRY-SUR-SEINE, domicilié 15 Rue des Ecoles – Laguenne 19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE ;

Comme prévu dans le testament, la remise du legs aura lieu le Vendredi 6 août 2021 à 11h00 à la Mairie, jour anniversaire du décès de Madame FLEYGNAC.

TIRAGE AU SORT DES LISTES PREPARATOIRES AU JURY D'ASSISES POUR 2022

La Commune de Laguenne-sur-Avalouze regroupée avec les communes de Chanac-les-Mines, Pandrignes et Ladignac-sur-Rondelles doit dresser une liste préparatoire comprenant 6 personnes tirées au sort publiquement.

- SONT DESIGNEES les personnes suivantes :
 1. Monsieur POMPIER Jean Claude
né le 08 Mai 1954 à Tulle (19)
domicilié à Gibiat, 19150 Pandrignes

2. Madame ISLIME Imane épouse PERRIN
née le 12 Janvier 1968 à El Jadida (Maroc)
domicilié au 1 Materre, 19150 Chanac-Les-Mines
3. Monsieur MAS Dorian, Joanne
né le 06 Décembre 1994 à Tulle (19)
domicilié à Les Borderies, 19150 Ladignac-Sur-Rondelles
4. Monsieur BARBAZANGE Jean, Louis
né le 29 octobre 1962 à Tulle (19)
domicilié à La Brouillat, Laguenne 19150 Laguenne-Sur-Avalouze
5. Monsieur CHASTRUSSE Joël, Jean, Gérard
né le 08 Juin 1955 à Sainte-Fortunade (19)
domicilié au 29 Rue de la Chaussade, Laguenne 19150 Laguenne-Sur-Avalouze
6. Monsieur NEVENDEL Philippe
Né le 06 Février 1972 à Tulle (19)
domicilié au 6 Le Bech Saint-Bonnet-Avalouze 19150 Laguenne-Sur-Avalouze

REVALORISATION DES LOYERS « IMMEUBLE PLACE DE L'ÉGLISE » AU 1^{ER} JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE le loyer à compter du 01 Juillet 2021 ainsi :

Locataire	Date du bail	Loyer En 2020	Loyer En 2021
Ecole de Gendarmerie	01/07/2012	521.45€	523.64€
Total		521.45€	523.64€

- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour établir les contrats de location correspondant à ces logements et les signer,

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LA PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de verser une participation mensuelle à la couverture de prévoyance maintien de salaire de manière individuelle et facultative à ses agents sous réserve de présentation d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- FIXE le montant de la participation à 7 euros brut par agent et par mois à compter du 1^{er} juillet 2021,
- DIT que les agents à employeurs multiples ne se verront attribuer la participation que chez un seul employeur, sera privilégié l'employeur ou il fait le plus d'heure de travail effectif,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents techniques, administratifs et financiers nécessaires,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget,
- DIT que ce contrat prendra effet au 1^{er} juillet 2021.

TRAVAUX PARC DE LA SALVANIE – PHASE 1

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir les entreprises désignées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ATTRIBUE les marchés aux entreprises suivantes :
- Lot n° 1 : Terrassements – VRD : 139 135.00 € H.T.
. Entreprise TERRACOL
20 Avenue Lamartine - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

- Lot n° 2 : Maçonnerie – Pierre de Taille : 167 555.97 € H.T.
 . Entreprise SAS SOCOBA – ETS LEGENDRE
 129 Rue Romain Rolland – 19100 BRIVE LA GAILLARDE
- Lot n° 3 : Couverture – Charpente – Menuiserie : 29 829.58 € H.T.
 . Entreprise SAS NAILLER
 30 Rue Gutenberg – 63100 CLERMONT-FERRAND
- Lot n° 6 : Aménagements Espaces verts : 33 558.00 € H.T.
 . Entreprise MARION ESPACES VERTS
 Le Bourg – 46200 MAYRAC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- DECLARE le lot n°5 « sans suite » pour de raisons d'ordre financier.

DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en défense devant le Tribunal Administratif de Limoges,
- DESIGNE Maître DIAS Éric, SELAS GOUT-DIAS 13 avenue Victor Hugo BP 182 19000 TULLE CEDEX, pour représenter la commune dans cette instance.

DECISION MODIFICATIVE DE VIREMENTS DE CREDITS OUVERTS - BUDGET IMMEUBLE PLACE DE L' EGLISE

Intitulé des comptes	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	compte	montant	compte	montant
Emprunt			1641	700.00
Dépôts et cautionnements	165	- 700.00		
Créances admises en non-valeur	6541	-5 900.00		
Créances éteintes			6542	5 900.00
		6 600.00		6 600.00

DECISION MODIFICATIVE DE VIREMENTS DE CREDITS OUVERTS - BUDGET PRINCIPAL

Intitulé des comptes	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	compte	montant	compte	montant
Titres annulés			673	1 800.00
F.C.T.V.A.			10222	1 400.00
Autres charges sociales diverses			6478	500.00
Créances éteintes			6542	1 700.00
Créances admises en non-valeur			6541	2 000.00
Dépenses imprévues	022	- 6 000.00		
Frais d'études	2031	-1 400.00		
		7 400.00		7 400.00

MODALITES D'INDEMNISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Considérant que les heures complémentaires ne sont pas majorées,

Considérant que le calcul des heures supplémentaires relève de l'article 7 du décret 2002-60 du 14 Janvier 2002, soit de la 1^{ère} à la 14^{ème} heures supplémentaires : rémunération horaire de l'agent x 1.25 et de la 15^{ème} à la 25^{ème} heures supplémentaire : rémunération de l'agent x 1.2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE le versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) dans les conditions définies par la réglementation à tous les agents de droit public ou privé, de catégorie A, B et C dans tous les cadres d'emplois effectuant, au vu des nécessités de services, des heures avec dépassement des horaires définies par le cycle de travail,
- DIT que pour les agents à temps non complet, les heures sont considérées comme heures supplémentaires si elles sont effectuées au-delà de la durée légale de travail (35h), en deçà elles seront considérées comme complémentaires,
- DIT que tous les cadres d'emplois de la collectivité sont susceptibles de réaliser des heures complémentaires et supplémentaires,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget.

ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en créances éteintes sur le budget principal 2021 la somme de 314.96 euros,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget au compte 6542.

ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur sur le budget 2021 la somme de 2 955.22 euros,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal de la commune au compte 6541.

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET IMMEUBLE PLACE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur sur le budget 2021 la somme de 6.17 euros,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Immeuble Place de l'Eglise au compte 6541.

RECRUTEMENT AGENT SAISONNIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent non titulaire pour une période allant du 02 août au 31 août 2021 inclus ;

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

Pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures ;

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 334 – 332 ;

Les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

Monsieur le maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (5h00),
- DECIDE la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet,

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01 Juillet 2021, ainsi qu'il suit :

Cadre d'emploi-Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif	
			Prévu	Pourvu
SERVICE ADMINISTRATIF				
Attaché territorial	A	35h00	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	B	35h00	1	1
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	1	0
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	1	1
SERVICE TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise principal	C	35h00	1	1
Agent de Maîtrise	C	35h00	2	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	2	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	19h45	1	1
Adjoint technique territorial	C	35h00	4	3
Adjoint technique territorial	C	16h25	1	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget chapitre 012, article 64.